

DIRECTEUR D'ECOLE – décharge totale d'enseignement 1 poste vacant EPPU La Pommeraye DONGES (circonscription Donges Savenay) 1 poste vacant EEPU Les Treilles VERTOU (circonscription Rezé-Vertou)	
Numéro du poste	2026.02
Missions	En appui sur le référentiel métier du directeur d'école (circulaire 2014-163 du 1-12-2014), les missions d'un directeur d'école bénéficiant d'une décharge totale d'enseignement mobilisent des compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines. A ce titre, le directeur déchargé totalement : - coordonne et pilote le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques ; - élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation avec l'inspecteur de circonscription ; - apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide au sein des conseils de cycle qu'il anime ; - conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ; - propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école ; - pilote les partenariats et participe à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école ; - impulse et accompagne la réflexion sur l'importance des relations avec les familles.
Conditions spécifiques du poste	Le directeur exerce ses responsabilités pédagogiques, administratives sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale.
Profil et Qualifications nécessaires	Enseignant expérimenté, le candidat, inscrit sur la liste d'aptitude de direction d'école, ou directeur en poste, devra : - maîtriser les éléments de pilotage pédagogique : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions en faveur de la réussite des élèves ; - connaître les ressources d'accompagnement et les outils pédagogiques, didactiques et scientifiques pour aider à la mise en œuvre des programmes de français et de mathématiques ; - posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe : impulsion, coopération, innovation, - impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves ; - percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'école ; - connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ; - maîtriser les outils informatiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion de l'école ; - faire preuve d'un grand investissement dans la résolution des difficultés des élèves, en coordonnant le travail de l'équipe pédagogique fédérée par le projet d'école ; - montrer une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des

	capacités de médiation au vu de la diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, partenaires associatifs, ...). Indemnité : - N°1914 : 212,50 € mensuels ou 2550 € annuels Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, ISAE (proratisation selon quotité d'affectation et quotité de travail) - SI REP : N°1883 - Indemnités REP 144,50 € (proratisation selon quotité d'affectation et quotité de travail) - si REP + : N°1882 - Indemnités REP+ 426,17 € (proratisation selon quotité d'affectation et quotité de travail) - N°2217 : Indemnité de sujétions spéciales des directeurs d'école et d'établissements spécialisés varie selon nombre de classes (majoration +20% en REP et +50% en REP+) - Bonification indiciaire (BI) de direction si titulaire de la liste d'aptitude de DDEAS 16 à 40 pts selon le nombre de classes - NBI : 8 pts 39,38 € si titulaire de la liste d'aptitude de direction ou intérim couvrant toute l'année scolaire
Nom et courriel du référent à contacter pour plus de renseignements sur les postes	Votre Inspecteur ou Inspectrice de l'éducation nationale de circonscription